

Demande DREAL	Réponse EDF
Concernant le déplacement des individus d'amphibiens et de reptiles	
Fournir la description du protocole à mettre en œuvre pour la capture des individus, en reprenant les éléments suivants : toutes les mesures d'hygiène visant à éviter la transmission de germes infectieux devront être respectées. Le protocole de biosécurité pour la manipulation des amphibiens devra être appliqué strictement dans sa version professionnelle (Protocole de biosécurité en milieu humide adapté aux amphibiens dans le cadre du réseau SAGIR – publication OFB 2023).	Toutes les mesures d'hygiène visant à éviter la transmission de germes infectieux seront à respecter. Le protocole de biosécurité pour la manipulation des amphibiens sera appliqué strictement dans sa version professionnelle (Protocole de biosécurité en milieu humide adapté aux amphibiens dans le cadre du réseau SAGIR – publication OFB 2023). En particulier, le matériel sera nettoyé, désinfecté et séché à l'air libre avant toute utilisation. Des gants non poudrés seront utilisés. Le temps de contact avec les amphibiens sera limité, des contenants remplis d'eau seront utilisés pour le transport des amphibiens jusqu'à la zone non couverte.
Préciser l'impact des travaux sur l'habitat favorable au Sonneur à ventre jaune (nécessité de mise en défens de l'habitat (avéré/potentiel) de l'espèce ?)	2 individus ont été observés en juillet 2022 dans le canal souterrain. L'espèce n'a pas été revue lors de la prospection entre fin août et fin octobre 2023, et n'a pas été signalée en 2012 et 2013. Il s'agit donc d'une présence potentielle et d'un habitat potentiel. La zone non couverte est considérée comme un habitat potentiel du Sonneur à ventre jaune. La mise en place d'une plateforme surélevée permettra le transit des personnes en évitant la zone non couverte. Les travaux de renforcement des gabions auront lieu dans une zone anthropisée non favorable au Sonneur à ventre jaune.
Concernant les chiroptères	
Aucune espèce de chiroptère n'est visée dans le CERFA, les travaux étant prévus entre le 20/08 et le 1er/10, période de moindre sensibilité pour les chauves-souris (reproduction, hibernation). Il convient toutefois de prévoir a minima une visite de la galerie par l'écologue avant le démarrage des travaux pour s'assurer de l'absence d'individus (+ autres mesures éventuelles pour éviter la destruction d'individus)	Une visite de la galerie sera effectuée avant travaux afin de s'assurer de l'absence d'individus de chiroptères.
Préciser les mesures prises pour éviter la perturbation d'individus (Plusieurs espèces de chiroptères ont été observées sur site entre 2013 et 2016 au sein des galeries concernées par les travaux (évaluation Natura jointe) et notamment en septembre)	Les travaux seront réalisés en dehors des périodes de sensibilité des chauves-souris (reproduction, hibernation). Les gîtes favorables situés dans la galerie seront bouchés préventivement et provisoirement au démarrage des travaux et débouchés à la fin des travaux. Ceci permet d'éviter le dérangement d'individus de chiroptères qui seraient présents

	de façon accidentelle lors des travaux. L'habitat sera de nouveau favorable à la fin des travaux.
Préciser si les travaux vont aussi modifier les conditions d'accès à ces galeries constituant des habitats favorables à ces espèces	Les travaux ne vont pas entraîner de changement d'accès à la galerie pour les chiroptères. Aucune grille ou fermeture d'accès ne sera posée.

En conclusion, les travaux auront un impact non significatif sur ces espèces.